

Image not found or type unknown



Période d'invalidité reconnu pour la retraite

Par **flaux**, le **12/09/2011** à **09:49**

Bonjour, rnancienne commercante, depuis janvier 2008 je suis reconnu par le R.S.I en invalidité à 66.6 % , mais il ne verse auucune pension car mes démarches ont étét faite trop tard.rnJe voudrais savoir si ces périodes d'invalidité de 2008 à 2011rnepeuvent me servir pour obtenir des trimestres de retraite.rnmerci de votre réponsernflaux